

Au Griff. Saurin

Monsieur;

Après une dernière lecture de ce mois j'ay reçu  
les deux votes du 26. de sub. et a. Paris, comme  
aussi celle de M. de Lubertin son cousin dans que  
la première. L'une et l'autre de ces premières contiennent  
ce qui est arrivé au retour de M. le Comte de  
Gour à Orange, et des rapports de tant de discours  
fabuleux et d'iméniques, que je ne trouve pas qu'il  
vaille la peine de les insérer.

Enfin il est donc icy que pour vous communiquer un  
B. de des paiements qui s'indem auoir fait mis  
nos fermiers, dans lequel entre autres <sup>travaux</sup> vous ~~travaux~~  
ce qui ils ont fourni icy sur des ordonnances que  
vous n'avez pas veu par de là. Il leur plait  
d'y adjouster un Article notable pour la non prise  
de la Monnoye, de quoy il y aura lieu de parler icy après.  
Considérez bien les Articles de la forme, et jugez si  
ils ont pour leur justification d'ice demeurer  
les bras croiez ~~et~~ et sans se plaindre au Roy  
de la violence qui leur a été faite <sup>et justification</sup> ~~en conséquence~~.  
Et le ~~fait~~ <sup>si</sup> que fracas qui s'en est fait <sup>à Paris</sup>  
de son côté vous s'indem bien pour quoy nous nous  
sommes vus le traicté à cette exécution particulière  
et à tant d'autres affronts qu'on nous a fait faire.  
Je vous souhaitte autrefois une nouvelle trace plus  
éclaircie que ce à s'indem la précédente et demeurant

Il n'est pas temps <sup>de songer à</sup> d'accepter et établir  
un nouveau Regis. Il vaudra mieux  
travailler à réviser le vieux; - quoy j'ay  
fait et ce qu'aurait s'en ce qui on a  
pris la peine de faire pour luy.



Le double enorgé au  
Greff. Sausin  
le 15. Janu. 1664

Pour compter de la ferme d'Orange suivant le Bail  
depuis le premier Novembre 1660. jusqu'au premier  
Novembre 1663. à raison de quarante huit Mille livres par an

Doibt au premier Novembre 1661. . . . .	40000	ℓ
Au premier Novembre 1662. . . . .	40000	—
Au premier Novembre 1663. . . . .	40000	—

---

Total de d. 3. Années . . . . . 144000. —

Payé par quittance au pied du Bail. 36000. . . . .	36000	—
Par quittance de Monsieur de Beauvilliers regard du 20. Avril 1661. . . . .	12000	—
Par autre du Mois d'Aoust. . . . .	12000	—
Au S. <sup>r</sup> Fauquet commis dud. S. <sup>r</sup> de Beauvilliers . . . . .	6000	—
Payé à Paris par M. <sup>r</sup> Estrang au S. <sup>r</sup> de Beauvilliers . . . . .	6000	—

72000: —

---

Plus payé au Commis dud. S.<sup>r</sup> de Beauvilliers  
en divers Receptes . . . . . 21059: 14: 0.

Plus payé à Paris par ordre de S. A.  
en divers parties, en conformité des  
Acquits . . . . . 28325: 12: 0.

Payé à Orange à M. Sausin par deux  
Ordres de Mons.<sup>r</sup> de Zuylichem. 824: 9.  
Aux Peres Capucins sur son ordre. 144. —  
Aux Peres Cordeliers Idem. 27. —  
A Chalangeur Serrurier. Idem. 150. 17.

a Eutropy. idem	4: 60.
a Jean Heraud Vitrer. idem.	55: —
Au Charon. idem	6: —
Au premier Huysier	20: —
a Sambuc et Mezier	18: —
a M. l'advocat general pour franc Sale	34: —
a Messieurs du Parlement	1000: —
a M. Saustin Ordre de M. de Zuylichem	150: —
A. M. Silvius Ministre Idem	1000. —
aud. J. Saustin pour franc Sale	17. —
Au Boulanger pour pain de prisonniers	30: 4: 0
Au Sr Holstbac par ordre de M. de Zuylichem	50. —
a Sambuc et Mayer. Idem	54: —
a M. Chambrun Ministre. idem.	150. —
a M. Achard Idem	485. —
a M. Silvius ad. general idem.	164. 5. —
a M. Tubiercy	82. 3. —
Plus aud.	164: 5'
A. M. de maugroy Ordre de S. A. et de M. de Zuylichem, 3000 lb. d'Holande. et d'Orange	3000: —
Nourriture du garde prisonnier au Chateau d'Orange	180: —
	<hr/>
	0626. 14. 0626. 14: 0.

Plus pour la non jouissance de la monnoye  
d'Orange à raison de 6000. ~~l.~~ par an  
depuis le 26. Aoust 1661. jusqu' au 26.  
Octobre 1663. qui est 2. ans. 2. mois —  
monte . . . . . — 13000. —

Total de payement. — 143012. —

Outre lesquelles Sommes il y a encor pour l'affaire  
des prisonniers d'Aignon la despence, et les frais qu'ils ont  
faits, les dedommagements donnez à la veufue du mort qui montent  
à plus de 3000 ~~l.~~





